

DCM22_113

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ENTRE LA VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES ET
L'ASSOCIATION « ESCRIME POUR TOUS »**

Le Maire de la Ville de Fontenay-aux-Roses,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire,

Vu l'arrêté n° 20-109 du 11 octobre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Etienne BERTHIER, conseiller municipal délégué aux sports,

Considérant, que Monsieur Laurent Bopp, Président de l'association « Escrime pour tous » sollicite la mise à disposition du gymnase de La Roue pour un créneau supplémentaire le jeudi de 20h à 21h et la suppression d'un créneau le mercredi de 9h à 10h,

Considérant, qu'il est possible de mettre à disposition de l'association « Escrime pour tous » cet équipement sportif,

Considérant la convention,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition du gymnase de La Roue entre la ville de Fontenay-aux-Roses et l'association « Escrime pour tous », concernant les changements de la période d'utilisation.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de la convention de mise à disposition d'un équipement sportif demeurent inchangées.

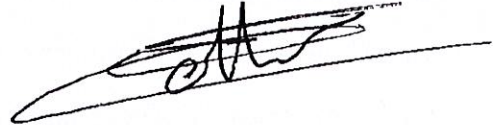
ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera transmise à :

- M. le Préfet,
- Mme La Trésorière municipale,

Fait à Fontenay-aux-Roses le 05/09/2022

Etienne BERTHIER
Conseiller municipal délégué aux sports




La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture **05 SEP. 2022**
Publication/Affichage le :

Pour le Maire et par délégation,
Le directeur Général des Services

N-Y Henry

Date de mise en ligne :


14/09/22

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF
ENTRE LA COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES ET L'ASSOCIATION
« ESCRIME POUR TOUS »**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de Fontenay-aux-Roses, représentée par Monsieur Etienne BERTHIER, dûment habilité par l'arrêté du 11 octobre 2021, sise 75 Rue Boucicaut à Fontenay-aux-Roses (92260), ci-après désignée « la Commune » d'une part,

ci-après désignée « la Commune » d'une part,

ET

L'Association Escrime pour tous représentée par Laurent Bopp, Président, dont le siège social est situé 10 place Château Sainte-Barbe à Fontenay-aux-Roses (92260),

ci-après désignée « l'Association » d'autre part,

Préambule :

Une convention à titre gratuit de mise à disposition du gymnase de La Roue a été signée entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'association Escrime pour tous à compter du 9 septembre 2019 et renouvelable par tacite reconduction chaque année sans excéder une durée de 5 ans.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'article 2 – Période d'utilisation

L'utilisation aura lieu hors vacances scolaires et jours fériés :

- Mardi de 17h à 20h
- Mercredi de 16h à 17h30
- Jeudi de 17h à 22h30
- Vendredi de 20h30 à 22h

L'Association s'oblige à faire une demande d'utilisation de l'équipement sportif pendant les vacances scolaires au minimum 1 mois avant celle-ci. La réponse sera étudiée en fonction de l'ouverture de l'installation sportive et du planning d'occupation.

Toute modification ou annulation doit être signalée au service des sports.

Le service des sports se réserve le droit de modifier cette utilisation et de récupérer le gymnase de La Roue de façon ponctuelle pour un besoin exceptionnel.

Article 2 : Dispositions générales

Les autres dispositions de la convention de mise à disposition restent inchangées.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le

**Pour l'association
Laurent Bopp
Président**

**Pour la commune
Monsieur Etienne BERTHIER
Conseiller municipal délégué aux sports**

